

Programme décennal de dragage à la marina de Saurel à Sorel-Tracy

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 3 MAI 2011

Québec, le 14 avril 2011 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par Pierre Fortin, et secondé par le commissaire Donald Labrie, tient la première partie de l'audience publique sur le *Programme décennal de dragage à la marina de Saurel à Sorel-Tracy* par Marina de Saurel inc. L'audience publique se tiendra le 3 mai 2011 à 19 heures à Sorel-Tracy, à la salle de bal de l'Auberge de la Rive, située au 165, chemin Sainte-Anne.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. S'exprimer

À l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le 26 mai 2011, au même endroit, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 25 août 2011, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

La documentation qui sera déposée au cours du mandat d'enquête et d'audience sera accessible par Internet seulement (accès gratuit) à la **bibliothèque municipale Le Survenant au 145, rue George à Sorel-Tracy**.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, ainsi que dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

La Corporation Marina Saurel inc. projette d'entreprendre un programme décennal de dragage à la marina de Saurel, à Sorel-Tracy. Le dragage vise à assurer la profondeur d'eau nécessaire aux activités courantes de la marina. Au cours des dix prochaines années, le programme consisterait à faire au moins un dragage d'entretien afin d'assurer une profondeur minimale d'eau de 1,9 m, ce qui permettrait une utilisation optimale du parc nautique de Sorel et du parc nautique Fédéral afin d'assurer la sécurité des opérations de navigation et d'accostage.

Selon l'étude d'impact, le dragage nécessiterait l'enlèvement d'environ 39 000 m³ de sédiments, soit 18 600 m³ pour le parc nautique de Sorel et 20 400 m³ pour le parc nautique Fédéral. Le promoteur prévoit effectuer la mise en dépôt des sédiments dragués dans deux sites de confinement en milieu terrestre prévus à cette fin, soit le DMS Joly construction et un autre site correspondant à une portion désaffectée d'une sablière (Sables Collette Ltée) située à Saint-Roch-de-Richelieu. Le promoteur favoriserait l'utilisation d'une benne preneuse pour draguer avec un minimum de turbidité. Ces opérations de dragage nécessiteraient approximativement 900 heures de travail, réparties sur environ 12 semaines. Le promoteur souhaite effectuer les travaux de dragage au printemps 2011.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec Rita LeBlanc, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec Marie-Claude Tanguay, conseillère en communication, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : dragage-marina-saurel@bape.gouv.qc.ca.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et indépendant qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique.

Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par les citoyens, groupes ou organismes, le président du BAPE, M. Pierre Renaud, a reçu le mandat de former une commission d'enquête et de tenir une audience publique sur le *Programme décennal de dragage à la marina de Saurel à Sorel-Tracy* par Marina de Saurel inc.